



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**OBSERVATOIRE
DES FORÊTS
FRANÇAISES**

Connaître, partager, éclairer



LANCEMENT DE LA NOUVELLE VERSION DE L'OBSERVATOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES

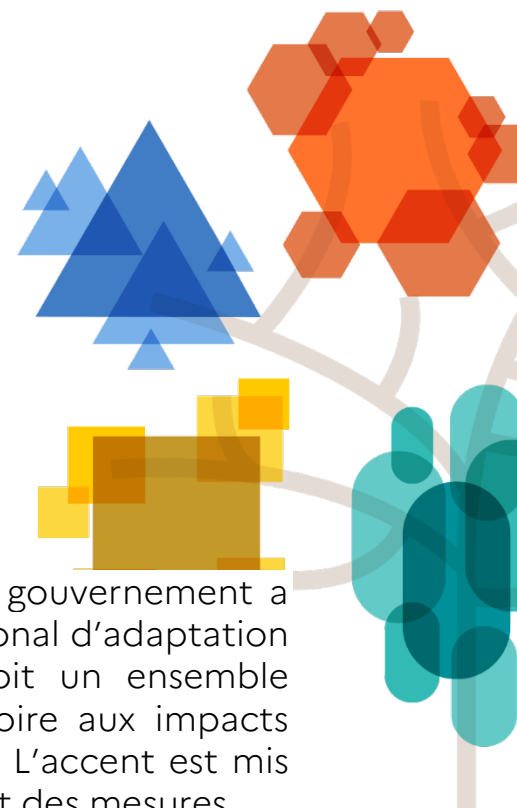
Dossier de presse

06/05/2025

Retrouvez le site de l'Observatoire
des forêts françaises sur :

observatoire.foret.gouv.fr





Pour préparer une France à +4 °C en 2100, le gouvernement a lancé, lundi 10 mars 2025, le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Il prévoit un ensemble d'actions concrètes pour adapter notre territoire aux impacts visibles et attendus du changement climatique. L'accent est mis sur la dimension territoriale et sur le financement des mesures.

Face à l'urgence climatique, la France veut changer d'échelle et se doter d'une véritable stratégie systémique d'adaptation. Pour y parvenir, le nouveau PNACC comporte 52 mesures pour traiter tous les impacts du changement climatique.

Il s'agit d'une planification progressive avec plus de 200 actions concrètes à court, moyen et long terme. Elles concernent tous les territoires, en particulier ceux avec des enjeux spécifiques (littoraux, montagne, forêts, agriculture), et tous les secteurs d'activité.

Parmi ces mesures, deux concernent directement l'écosystème forestier :

- **MESURE 7 - Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation**
- **MESURE 38 - Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois**

Dans ce contexte, le site de l'Observatoire des forêts françaises fait peau neuve. La plateforme est désormais accessible à l'adresse observatoire.foret.gouv.fr, et s'est enrichie de nouvelles données et expertises sur de nouvelles thématiques touchant toujours aux écosystèmes forestiers.

LE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNACC)

MESURE 7 - Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation

Face à l'évolution du risque de feux de forêt et de végétation, les actions de cette fiche cherchent à prévenir le phénomène, construire la résilience et limiter les dégâts en cas d'occurrence avec pour objectifs :

- D'améliorer la défense des forêts contre les incendies ;
- De prévenir les risques et protéger les territoires situés à l'interface entre massifs boisés ou végétalisés et zones bâties (où naissent de nombreux feux) ;
- D'accompagner les collectivités pour une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies de forêt et de végétation ;
- De préparer les services de l'État dans les départements historiquement moins confrontés aux feux de forêt que le Sud de l'Hexagone.

Le rapport de mission des inspections générales (IGEDD, CGAEER, IGA) sur la politique de prévention et de lutte contre l'incendie de forêt dans un contexte d'extension et d'intensification du risque dû au changement climatique, de 2023, conclut à une augmentation significative du risque prévisible d'incendie avec le changement climatique, tant d'un point de vue spatial (extension vers l'Ouest et le Nord) que d'un point de vue temporel (doublement des jours de sensibilité très élevée aux incendies) ou en termes de fréquences (les zones très sensibles pourraient couvrir plus de 35 % de la surface couverte de végétation du territoire d'ici à la fin du siècle). Le rapport identifie trois zones d'évolution du risque d'incendie de forêts en France hexagonale :

- La zone historiquement exposée dans laquelle le risque déjà connu va s'intensifier et s'étendre sur une plage temporelle plus longue ;
- Les « nouveaux territoires du feu » ;
- Les territoires d'extension future du risque qui n'y sont pas confrontés à présent.

En outre, aujourd'hui, neuf feux sur dix sont d'origine humaine, c'est pourquoi la prévention doit être une priorité. Elle passe notamment par la maîtrise de l'urbanisation, la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage et le développement de la culture du risque.

MESURE 38 - Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois

L'objectif de cette mesure est de rendre nos forêts plus résilientes face au changement climatique et d'en prévenir les conséquences pour l'aval de la filière et l'industrie du bois.

Le changement climatique induit un ralentissement de la croissance des arbres et accélère leur mortalité : épisodes de chaleur et de sécheresse très intenses, feux de forêt, dépérissements liés aux agents pathogènes tels que les scolytes sur les épicéas, sont autant de phénomènes qui rendent nos forêts plus vulnérables. Pourtant, la forêt est un maillon essentiel dans la lutte contre le changement climatique : elle constitue un stock important de carbone à renouveler, elle représente une ressource durable pour la construction bas carbone et la filière bois-énergie, elle préserve la biodiversité et les sols, et joue un rôle clef dans le cycle de l'eau.

Un des grands enjeux à relever d'ici 2050 consiste à assurer la résilience des forêts et de leurs fonctions économiques face aux crises climatiques. Les effets du changement climatique peuvent en effet être progressivement atténués grâce à des essences plus résilientes et diversifiées. Ces impacts du changement climatique se manifestent également à l'aval de la filière et nécessiteront d'adapter les marchés, ainsi que les capacités industrielles, notamment en termes d'approvisionnement, d'outil de production et de pratiques industrielles. L'adaptation de l'aval de la filière bois ne peut donc être conçue qu'en lien avec l'adaptation de la forêt.

Les territoires d'outre-mer sont caractérisés par des enjeux spécifiques propres à chaque territoire, qui devront être pris en compte dans l'ensemble des actions à mener.

Pour plus d'informations, voir les fiches en annexe.

UNE NOUVELLE VERSION DE L'OBSERVATOIRE DES FORETS FRANÇAISES

Inauguré en 2023, l'Observatoire des forêts françaises a pour objectif de faciliter l'accès aux données et aux connaissances sur l'état et l'évolution des forêts, afin de mieux informer sur ces espaces et d'appuyer ainsi la prise de décision. Il rassemble pour cela des informations et des données de référence sur les grands enjeux actuels, des cartes et des services innovants pour la connaissance et la gestion des forêts à l'échelle des territoires, dans le contexte du changement climatique.

L'Observatoire des forêts françaises joue un rôle clé dans le suivi de l'évolution des écosystèmes forestiers publics et privés et l'appui aux politiques publiques :

- Mieux connaître pour mieux agir : fournir des données objectives pour anticiper l'impact du changement climatique.
- Fédérer l'écosystème forestier autour d'une vision commune et de données partagées.
- Créer un espace où se croisent expertises et points de vue pour une gestion durable et concertée.
- Informer l'ensemble des acteurs – élus, professionnels, propriétaires forestiers et grand public – pour accompagner les décisions et les actions.

Grâce à ce commun des savoirs, les utilisateurs ont accès à des données et des indicateurs territorialisés à différentes échelles grâce au service « **Les forêts de mon territoire** » enrichi en continu. Ils y retrouvent des informations précieuses telles que la quantité et le flux de carbone stocké par les forêts.

Les trois nouveaux **clubs d'experts** sur les thématiques liées aux sols, à la gestion forestière et à l'économie du bois s'ajoutent aux cinq clubs déjà existants : la santé des forêts, la biodiversité, le risque incendie, les ressources en bois, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de l'effet de serre. En plus d'être des espaces d'échanges et de production en commun, les clubs mettent à disposition de tous des contenus et des analyses actualisés sur le site de l'Observatoire.

Toujours dans le but d'accompagner au mieux les différents acteurs de la gestion forestière et la mise en œuvre des politiques nationales et territoriales, l'Observatoire offre maintenant aux utilisateurs la possibilité de s'abonner à sa **newsletter** pour recevoir régulièrement les dernières informations thématiques mises en ligne sur le site. Ces derniers profiteront en outre d'une navigation mise à jour sur le site.

L'Observatoire des forêts françaises est une action prioritaire retenue par le Gouvernement à l'issue des Assises de la Forêt et du Bois de 2022. L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) coordonne l'Observatoire des forêts françaises pour le compte de l'ensemble des utilisateurs et fournisseurs de données, en étroite partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPf), l'Office français de la biodiversité (OFB), France Bois Forêt (FBF) et le ministère chargé de la forêt.

The screenshot shows the homepage of the Observatoire des forêts françaises. At the top left is the logo of the République Française. The main header includes the site name and tagline 'Connaitre - Partager - Eclairer'. On the right, there are links for 'Aide', 'Lettre d'informations', and 'Presse', along with a search bar labeled 'Rechercher'. A navigation menu below the header lists: 'L'Observatoire', 'Domaines thématiques', 'Services et outils', 'Portail cartographique', 'Actualités', and 'Toutes les ressources'. The main content area features a large green banner with the title 'Le portail de référence de la connaissance et des données forestières'. Below the title, it states 'Accédez à toutes les informations utiles aux secteurs public et privé, produites par les acteurs du monde forestier.' and provides a link 'Présentation de l'observatoire'. To the right of the text is a colorful graphic of a tree with various colored leaves. Below the banner are five white boxes with blue borders, each containing a category and a description: 'Contenus thématiques', 'Données et graphiques', 'Les forêts de mon territoire', 'Carte', and 'Indicateurs de gestion durable'. Each box has a right-pointing arrow.

- Économie - Bioéconomie
- Gestion forestière - La gestion forestière
- Panorama des forêts - Les forêts de l'Hexagone et de la Corse
- Panorama des forêts - Les forêts en Outre-mer
- Risques - Incendies de forêt et de végétation
- Risques - Santé des forêts

Filterer par types de contenu

- Tous types de contenu
- Analyse
- Focus
- Carte thématique
- Données et graphiques
- Contenu documentaire
- Service web
- Guide pratique
- Actualité
- Evènement
- Acteur

Filterer par langues

- Toutes les langues
- Français

Trier les résultats

Résultats par page

Du plus récent au plus ancien

5



Risques

Publié le 18 mars 2025

La processionnaire du chêne

Une espèce de papillon indigène responsable de défoliation des chênes.



Risques

Publié le 18 mars 2025

Le hanneton forestier

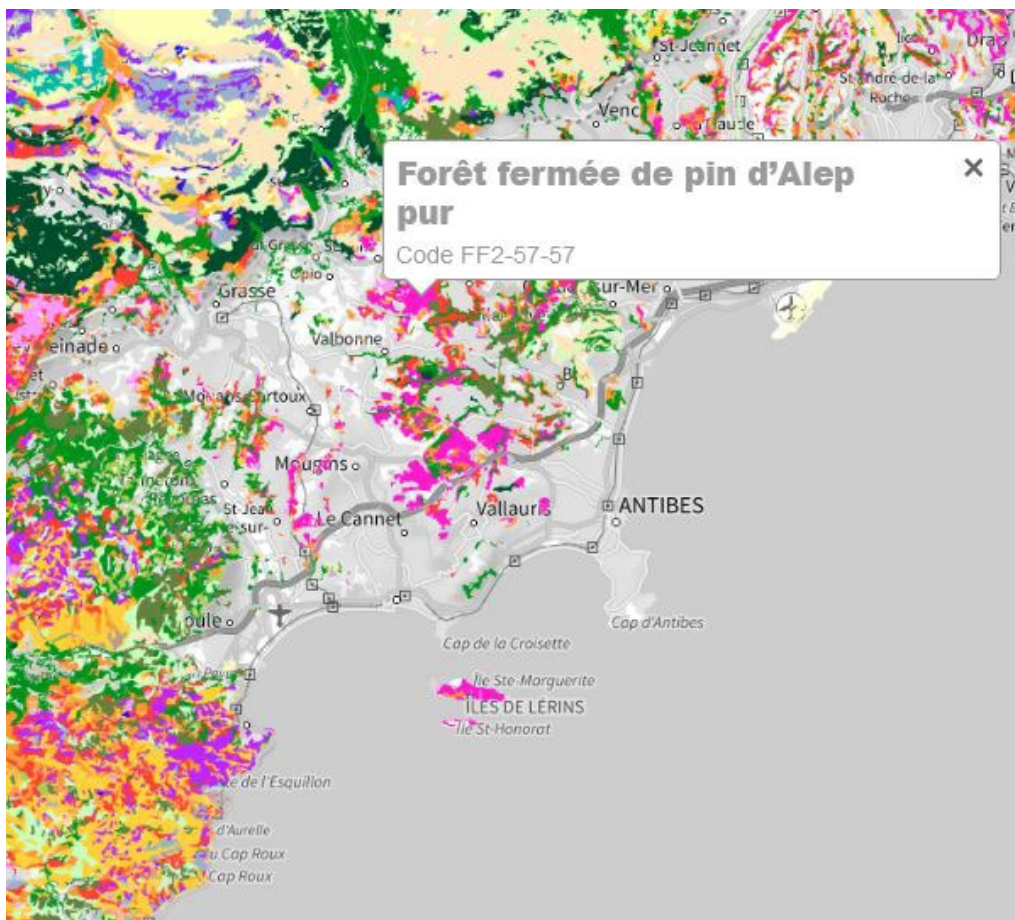
Le hanneton forestier est un insecte qui pullule dans certaines forêts et occasionne des dégâts sur la régénération



Biodiversité et sols

Publié le 5 févr. 2025

Les ongulés sauvages : l'équilibre sylvo-cynégétique



Affiner la sélection

Superficie forestière

- Surface des forêts
- Catégories de propriétés
- Signes manifestes de gestion sylvicole

Milieu naturel

- Types de sols forestiers
- Réserve utile en eau des sols
- Niveaux hydriques des sols
- Niveaux trophiques des sols

Peuplements et essences

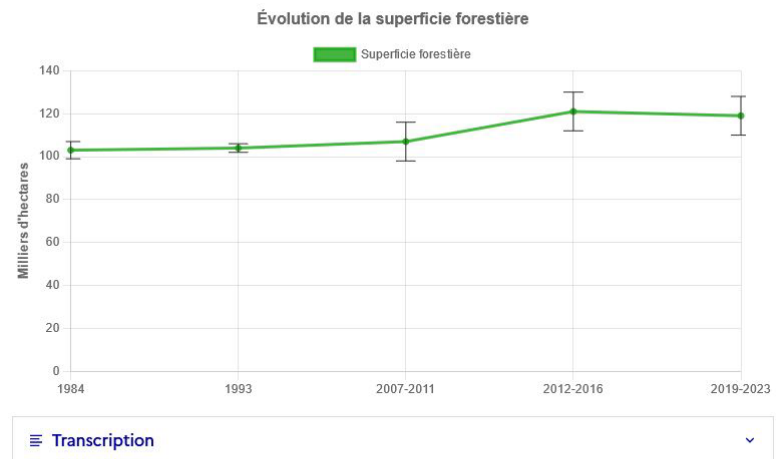
- Carte des forêts et des types de peuplements
- Composition des peuplements
- Essence principale
- Richesse en espèces

Quelle ressource en bois vivant et en bois mort ?

- Ressource en bois
- Ressource en bois par essence
- Accessibilité physique des peuplements

Comment évolue la superficie forestière ?

Charente-Maritime



France



Les partenaires de l'Observatoire des forêts françaises

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est un établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de l'écologie et de la forêt. Sa vocation est de produire et diffuser des données (open data) et des représentations (cartes en ligne et papier, géovisualisation) de référence relatives à la connaissance du territoire national et des forêts françaises ainsi que de leur évolution. A travers son école d'ingénieur, ENSG-Géomatique, et à ses équipes de recherche, l'institut cultive un potentiel d'innovation de haut niveau dans de multiples domaines (géodésie, forêt, photogrammétrie, intelligence artificielle, analyse spatiale, visualisation 3D, etc.). En savoir plus : <https://www.ign.fr/>

Acteur majeur de la filière forêt-bois, **l'Office national des forêts (ONF)** assure la gestion durable de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : protéger l'environnement, accueillir le public et produire du bois. L'ONF réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels et propose des services aux collectivités ainsi qu'aux entreprises. Enfin, ses équipes aident les forêts à s'adapter au changement climatique. En savoir plus : <https://www.onf.fr/>

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est l'établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de la Forêt, administré par et au service des propriétaires forestiers (3,5 millions de propriétaires privés, 13 millions d'hectares soit plus de 23% du territoire national et 75 % des surfaces de la forêt métropolitaine). Il a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées. Il réalise également des missions d'intérêt général de surveillance de la santé des forêts, de la protection de l'environnement, de développement durable, d'aménagement du territoire et encore de prévention des risques. En savoir plus : <https://www.cnpf.fr/>

France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt-bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 26 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement. Pour en savoir plus : franceboisforet.fr

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, **l'Office français de la biodiversité (OFB)** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens. <https://www.ofb.gouv.fr/>

LES FORETS FRANÇAISES AUJOURD'HUI

L'année 2024 et sa forte pluviométrie ont succédé à une année 2023 de sécheresse et à une année 2022 marquée par la combinaison de sécheresses, canicules et grands incendies. Ces bouleversements climatiques affectent gravement les forêts, comme l'ont montré les résultats des campagnes annuelles 2019-2023 de l'Inventaire forestier national publiés à l'automne 2024.

À retenir :

- La mortalité des arbres a doublé en 10 ans
- L'accroissement biologique a ralenti et moins de carbone est absorbé par les forêts
- Deux nouveaux indicateurs ont été créés pour mieux suivre l'état sanitaire des arbres et le renouvellement forestier

La mortalité des arbres a doublé en 10 ans

Malgré une surface forestière qui continue d'augmenter (en France hexagonale et Corse, la forêt couvre 17,5 millions d'hectares, soit 32 % du territoire), la croissance du volume total des arbres ralentit. En effet, les forêts sont impactées par le dérèglement climatique ayant entraîné des conditions de vie de plus en plus défavorables pour les arbres (manque d'eau, températures élevées) et la prolifération de bioagresseurs (champignons, insectes, bactéries...). Cela a un impact sur la croissance et la mortalité des arbres.

On observe un bilan net des flux d'évolution du volume de bois sur pied des forêts divisé par deux en 10 ans (de +41,7 Mm³/an sur la période 2005-2013 à +19,5 Mm³/an sur la période 2014-2022). Cela s'explique par :

- un ralentissement de 4 % de la croissance des arbres (de 91,5 Mm³/an en 2005-2013 à 87,9 Mm³/an en 2014-2022) ;
- une très forte accélération de la mortalité des arbres avec un doublement en 10 ans (de 7,4 Mm³/an en 2005-2013 à 15,2 Mm³/an en 2014-2022), ce qui représente 0,5 % du volume total d'arbres présents en forêt ;
- une augmentation de 13% des prélèvements d'arbres (de 47,2 Mm³/an en 2005-2013 à 53,1 Mm³/an en 2014-2022), comprenant pour les deux périodes des coupes subies (coupes de la tempête Klaus de 2009, récolte des arbres morts et dépérissant avant dépréciation coupes préventives visant à stopper la prolifération des bioagresseurs).

L'accroissement biologique a ralenti et moins de carbone est absorbé par les forêts

Lors de leur croissance, les arbres absorbent le carbone atmosphérique et le stockent dans le bois. L'IGN dénombre 11,3 milliards d'arbres en 2023 soit un stock de 1 300 millions de tonnes de carbone. Le réservoir total de carbone de l'écosystème forestier est estimé à 2,8 milliards de tonnes de carbone, réparti dans les arbres vivants recensables (45 %), les arbres morts (4 %), la litière qui recouvre les sols (5 %) et la matière organique contenue dans les 30 premiers centimètres du sol (46 %).

Ce stock évolue continuellement en fonction de l'intensité des flux de bois entrants (production) et sortants (mortalité, prélèvements). Ainsi, lorsque le bilan des flux est positif, le stock de carbone en forêt s'accroît, permettant ainsi de réduire la quantité de CO₂ de l'atmosphère. À l'inverse, si le bilan est négatif, le stock diminue et il y a un transfert du carbone des forêts vers l'atmosphère. Ce résultat porte sur la seule biomasse des arbres, sans aborder le sujet complexe de l'évolution de la teneur en carbone des sols forestiers.

En moyenne sur la période 2014-2022 (bilan net), les forêts métropolitaines ont absorbé 39 millions de tonnes de CO₂ par an, ainsi transformés en biomasse. Chaque hectare de forêt contient aujourd'hui en moyenne 81 tonnes de carbone dans ses arbres vivants, contre 73 en moyenne en 2009. Le stock de carbone a crû de 17 % entre 2009 et 2023.

Mais depuis quelques années, un ralentissement notable de cette dynamique est constaté, du fait de la multiplication des crises sanitaires combinées à des épisodes de forte sécheresse et de canicule. Certains massifs présentent des niveaux de mortalité et de prélèvement (notamment des coupes sanitaires) supérieurs à la production biologique.

C'est cependant sur le long terme, celui de la vie des arbres, qu'il convient d'analyser la dynamique des massifs forestiers car de nombreux facteurs conjoncturels (catastrophes naturelles, crises sanitaires, sécheresse, etc.) et structurels (ancienneté des peuplements, état du renouvellement, etc.) modifient sans cesse les flux et donc l'évolution du stock de bois et de carbone. Le renouvellement des forêts sinistrées par des peuplements plus résilients est une condition sine qua non pour le maintien de la fourniture des biens et services attendus de la part des écosystèmes forestiers.

Deux nouveaux indicateurs ont été créés pour mieux suivre l'état sanitaire des arbres et le renouvellement forestier

La question de la vitalité des forêts et du renouvellement forestier est au cœur des politiques publiques. Deux indicateurs désormais intégrés à l'inventaire permettent d'y répondre : d'une part, l'indicateur DEPERIS, qui permet de mieux suivre la dégradation de l'état physiologique des arbres (manque de ramifications et d'aiguilles, présence de branches mortes), et d'autre part de nouvelles données intégrant l'impact des grands ongulés.

Pour mesurer l'état de santé des arbres d'au moins 22,5 cm de diamètre avec l'indicateur DEPERIS, deux critères sont pris en compte : la présence de branches mortes dans la partie haute du houppier et le manque d'aiguilles pour les résineux ou de ramifications (i.e. petites branches) pour les feuillus.

Ainsi, sur la période 2021-2023, la France compte 186 millions d'arbres altérés (vivants ou morts sur pied depuis moins de 5 ans), parmi les 2 270 millions d'arbres qualifiés. Le taux d'arbres forestiers altérés est donc de 8 %. Dans le Nord-Est la situation est plus dégradée avec un taux allant de 10 % à plus de 15 % dans certaines zones.

À la demande du ministère chargé de la forêt un nouveau protocole de recueil de données de terrain sur le renouvellement des peuplements et la pression des grands ongulés (chevreuils, cerfs, etc.) a été déployé.

Des traces d'abrouissement (le plus fréquent), de frottis (frottement des bois des mâles sur la tige) et/ou d'écorçage (consommation de l'écorce) sont présentes sur 29 % des jeunes arbres (arbres ayant un diamètre à 1,30 m inférieur à 7,5 cm et mesurant au moins 50 cm de haut). Ce taux est très variable selon les territoires et selon les espèces : ainsi, près de la moitié des jeunes chênes sessiles présentent des traces alors que ce taux est de 30 % pour le hêtre. Globalement les résineux ont moins de traces et sont moins abrouissés que les feuillus, mais sont plus frottés ou écorcés. Le sapin pectiné est en ce sens une exception puisque plus d'un tiers des jeunes arbres présentent des traces, très souvent sous forme d'abrouissement.

L'acquisition de données sur les prochaines campagnes annuelles de l'Inventaire forestier national permettra d'affiner ces résultats, par exemple par essence et région, et de voir les évolutions.

LA FORET EN 2050 : PROJECTION DES DISPONIBILITES EN BOIS ET DES STOCKS ET FLUX DE CARBONE DU SECTEUR FORESTIER FRANÇAIS

Le secteur « forêt / bois » est au cœur de la stratégie française énergie-climat pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. L'étude, pilotée et réalisée par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et l'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) avec l'appui d'un comité pluridisciplinaire d'experts, propose différentes simulations d'évolution de la ressource forestière sur le territoire hexagonal d'une part, de récolte et des usages du bois d'autre part, et dresse le bilan carbone associé à chaque scénario. Cette étude a été réalisée avec le soutien des ministères chargés de la forêt et de l'écologie, et de l'ADEME.



STOCK

LA FORÊT ET LE BOIS SONT DES RÉSERVOIRS MAJEURS DE CARBONE

Au total,
2,8 MILLIARDS DE TONNES DE CARBONE
 sont aujourd'hui* stockées dans les forêts de métropole



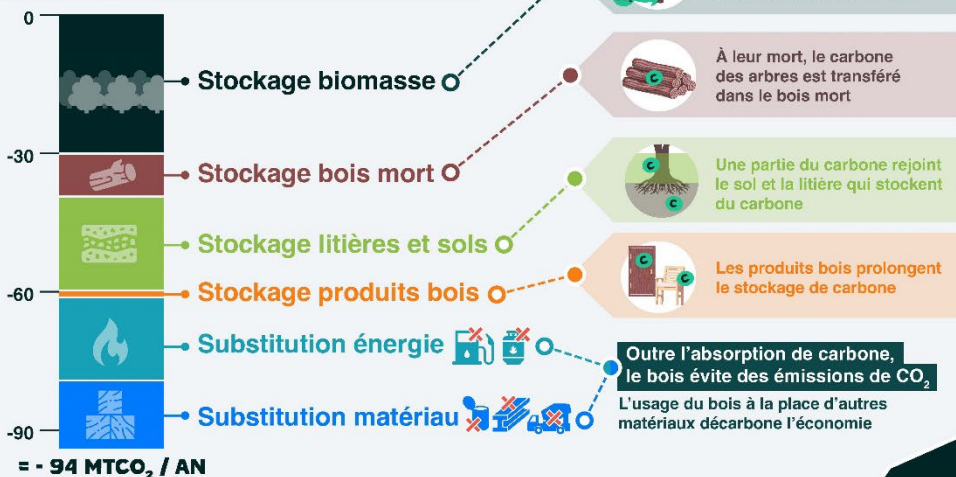
On parle de CO₂ quand c'est le gaz dans l'atmosphère et de carbone (C) lorsqu'il est stocké dans un matériau (arbre, meuble, etc)

*en 2019

FLUX

DEPUIS DES ANNÉES, LA FORÊT ET LE BOIS ABSORBENT ET ÉVITENT DES ÉMISSIONS DE CO₂ EN FRANCE

Bilan carbone de la forêt et du bois, en MtCO₂ / an sur la période 2015-2019 :



Le bois est un matériau NATUREL ET RENOUVELABLE

Chaque année, les activités liées à la forêt et au bois absorbent plus de carbone qu'elles n'en émettent, ce qui est bon pour le climat. Elles contribuent à réduire la teneur en CO₂ de l'atmosphère. Le bilan carbone est donc affiché en négatif.

MAIS LES FORÊTS SONT AUJOURD'HUI SOUS PRESSION

Avec le changement climatique :

Les conditions se dégradent (plus de sécheresses)

Les crises sanitaires s'aggravent et se répètent



Les risques pesant sur les forêts augmentent : incendies, ravageurs, etc

Par rapport à la période 2005-2013 :



LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

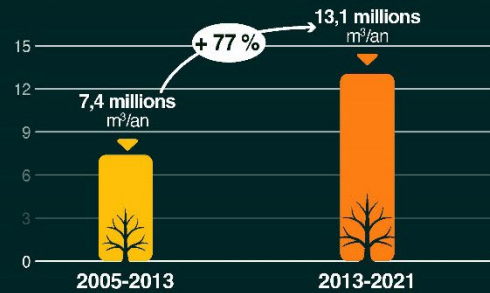
(croissance des arbres) a diminué de 4%



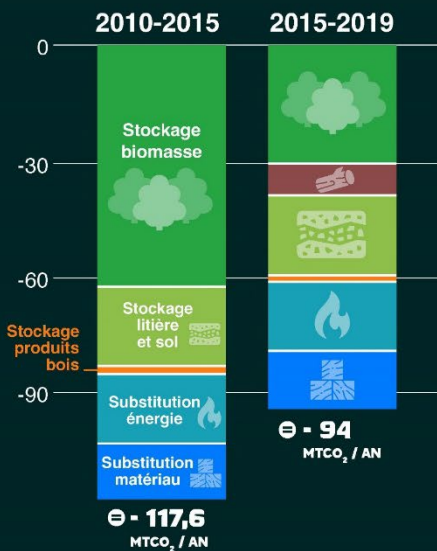
LA MORTALITÉ DES ARBRES

a nettement augmenté... de même que les coupes sanitaires

Évolution de la mortalité des arbres



ET LES FORÊTS ABSORBENT MOINS DE CO₂



Sur la période 2010-2015, la biomasse absorbait plus de 60 MtCO₂/an

Sur la période 2015-2019, elle en a absorbé environ 30 Mt CO₂/an

Même si le flux de carbone absorbé par la forêt est moins important d'année en année, le stock total en forêt augmente bel et bien et les forêts continuent donc d'atténuer l'effet de serre en étant un puits de carbone

Mais dans tous les cas, le puits de carbone n'est pas sans limite...

Pour que la forêt soit un puits de carbone « infini », il faudrait :

- + que la surface des forêts augmente en continu
- + que le nombre ou la taille des arbres (stock par hectare) ne cesse d'augmenter lui aussi

C'EST DONC IMPOSSIBLE !

L'ÉTUDE ET SA MÉTHODE

Dans ce contexte, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et l'Institut technologique FCBA ont mené une étude prospective d'ampleur.

L'OBJECTIF

Fournir des chiffres en appui aux politiques publiques sur :



Le potentiel d'atténuation du changement climatique par le secteur forestier



L'évolution potentielle des ressources en bois

UNE LARGE GAMME DE SCÉNARIOS

a été étudiée, prenant en compte :



Les effets du climat sur les forêts (3 scénarios)



La mise en place du plan de renouvellement visant à accélérer l'adaptation des forêts au climat de demain (2 scénarios)



La gestion de la ressource incluant les coupes de bois (6 scénarios)



Les différents usages du bois (10 scénarios)

À noter :

36 combinaisons de scénarios se concentrent sur la forêt (amont)

Et une sous-sélection de 20 combinaisons sur la filière-bois (aval)



CES SCÉNARIOS, A HORIZON 2050, permettent d'estimer :

(et non de prédire)

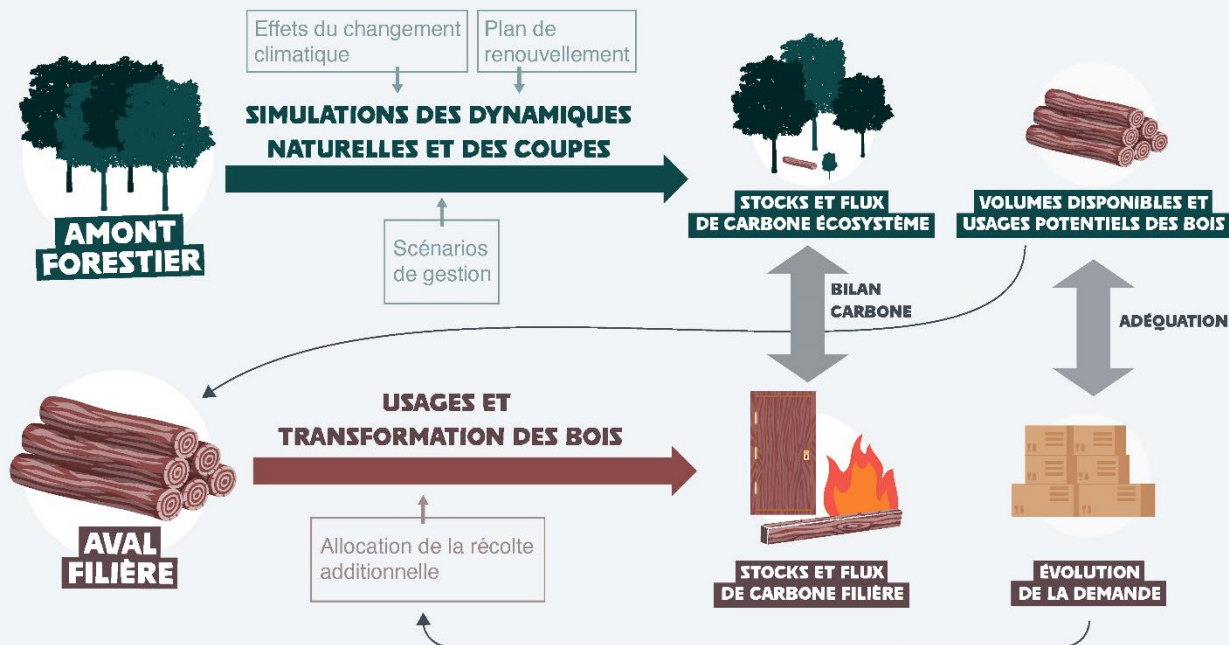


LE BILAN CARBONE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS



LES QUANTITÉS DE BOIS ET DE BIOMASSE DISPONIBLES

COMPRENDRE CE QU'IL SE PASSE EN AMONT... ET EN AVAL



DIFFÉRENTS SCÉNARIOS ONT ÉTÉ ÉTUDIÉS



QUE NOUS APPREND L'ÉTUDE SUR CES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS ?

Quel que soit le scénario, d'année en année, on assisterait à une réduction progressive du stockage de carbone en forêt.

Cette contraction du puits serait plus ou moins forte selon les scénarios... mais hors scénarios extrêmes, la forêt absorbe toujours du CO₂ chaque année.

Par ailleurs, l'usage des bois dans des produits à longue durée de vie est toujours favorable au climat.

1 SCÉNARIOS D'EFFET DU CLIMAT

2 SCÉNARIOS D'AUGMENTATION DE L'OFFRE POUR SATISFAIRE LA DEMANDE DE BOIS

3 SCÉNARIOS DE CHANGEMENT DES USAGES DE BOIS

Nous nous concentrerons sur certains scénarios uniquement.

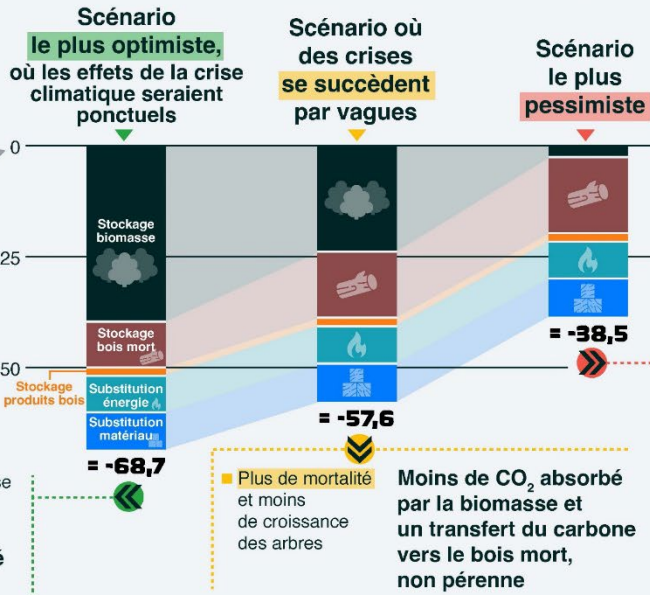
1

QUELS POURRAIENT ÊTRE LES EFFETS DU CLIMAT SUR LE FUTUR BILAN CARBONE ?

! Précisons toutefois que l'évolution des effets du changement climatique reste très incertaine

Hypothèses où le plan de renouvellement serait atteint dès 2030 et 53 Mm³ de bois seraient récoltés / an, soit le niveau actuel

Bilan carbone forêt-bois moyen /an sur la période 2020-2050 (en MtCO₂)



Quel que soit le scénario climatique, le secteur continue d'avoir un bilan carbone négatif, ce qui est une bonne chose pour le climat

Les effets restent limités et la biomasse continue d'absorber autant de CO₂ qu'actuellement
Elle représente plus de la moitié du bilan carbone forêt-bois

Plus de mortalité et moins de croissance des arbres
Moins de CO₂ absorbé par la biomasse et un transfert du carbone vers le bois mort, non pérenne

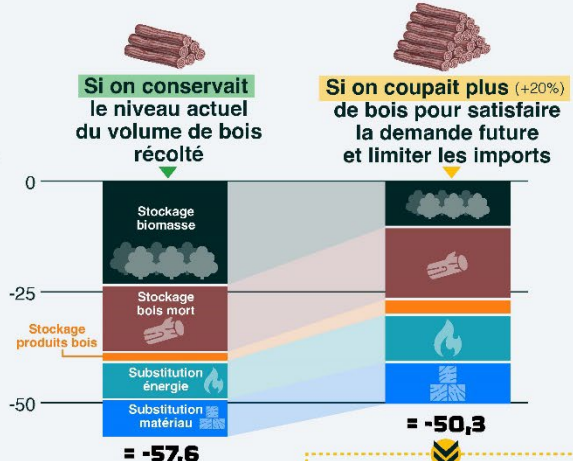
Mortalité importante et croissance limitée des arbres
La biomasse absorbe peu de CO₂. Hors bois mort, le bilan carbone total repose sur la filière bois

2

QUELS POURRAIENT ÊTRE LES EFFETS DE L'AUGMENTATION DE L'OFFRE POUR SATISFAIRE LA DEMANDE ?

Hypothèses où les crises climatiques se répètent (intermédiaire) et le plan de renouvellement serait atteint dès 2030*

Bilan carbone forêt-bois moyen /an sur la période 2020-2050 (en MtCO₂)



L'atteinte de ce scénario suppose d'augmenter la gestion en forêt privée et de savoir valoriser les bois de crises, notamment sous forme de produits à longue durée de vie

La biomasse reste le principal contributeur au stockage de carbone
Le bilan carbone repose pour 1/3 sur la biomasse, 1/3 sur le bois mort (non pérenne) et 1/3 sur les usages des bois

Le stockage dans la biomasse diminue mécaniquement mais reste positif
Et celui des produits en bois augmente

Le poids des effets de substitution s'accroît (remplacement d'autres matériaux et énergies par du bois moins émetteur)

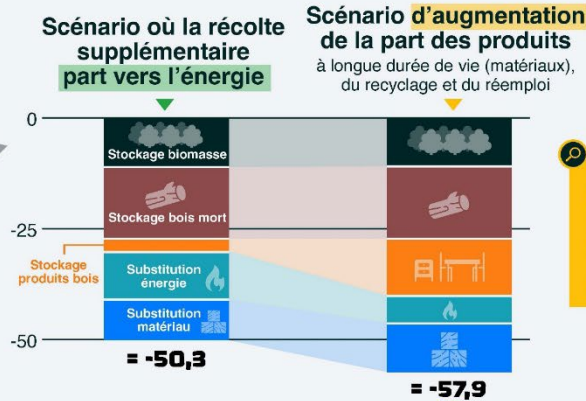
*Que le plan de renouvellement soit atteint en 2030 ou en 2035 n'a que peu d'effet sur le bilan carbone avant 2050.

3

QUELS POURRAIENT ÊTRE LES EFFETS D'UN CHANGEMENT DES USAGES DU BOIS ?

Hypothèses où le plan de renouvellement serait atteint dès 2030 et la récolte satisfait la demande en bois

Bilan carbone forêt-bois moyen /an sur la période 2020-2050 (en MtCO₂e)



La mise en œuvre du scénario nécessite des investissements majeurs dans la filière bois et des transformations majeures dans les choix des consommateurs

- Le stockage dans les produits bois est multiplié par 4
- L'effet de substitution permis par l'usage de bois matériau progresse de 30 % tandis que celui du bois énergie se contracte

Pour un même volume de bois récolté, le bilan carbone du secteur augmente de 20 % grâce à la réallocation des bois vers des usages plus durables et au meilleur recyclage des bois en fin de vie

RÉCAP' DES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE

1 LE PUIT DE CARBONE de la forêt se réduit

Dans tous les scénarios raisonnables, la forêt et le bois restent un puit de carbone

Mais plus la crise climatique s'aggrave, plus le puits de carbone se réduit

La forêt absorbe moins de CO₂. Le bilan carbone repose alors davantage sur le bois transformé par les filières économiques.



2 LA FORÊT ET LE BOIS doivent s'adapter aux changements climatiques

Cela passe par :

- Plus de réactivité pour la mobilisation et transformation pour faire face aux crises efficacement
- Une adaptation des peuplements
- L'évolution des modes de production, de transformation et de consommation de bois (recyclage)...



3 DE MULTIPLES ENJEUX à prendre en compte

Au-delà du bilan carbone, il existe d'autres enjeux relatifs :

à la biodiversité

à l'emploi dans la filière bois

aux risques sur le stock de bois en forêt

Des stratégies intégrées sont requises sur le temps long de la forêt



4 UNE ÉTUDE PROSPECTIVE qui ouvre la voie à des travaux complémentaires

Les nombreux scénarios de cette étude traduisent autant d'avenirs possibles sur le rôle de la forêt et du bois

Ils reflètent des incertitudes, souvent cumulatives. Davantage de recherches et d'expertises sont nécessaires sur ces thématiques telles que :

- les effets du changement climatique
- la dynamique du carbone des sols
- et du bois mort

Plus d'infos sur www.ign.fr/projections-bois-carbone-foret-francaise-2023-2024

En parallèle de cette étude, la filière forêt-bois dans son ensemble, composée de France Bois Forêt, le Codifab (Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois) et Copacel (l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) ont mené une étude pour définir le scénario de convergence de la filière forêt-bois à horizon 2030 et 2050 avec l'appui du cabinet Carbone 4. Cette étude met en évidence le rôle central de la filière forêt-bois face au changement climatique et les conditions de succès pour qu'elle contribue toujours plus efficacement à la neutralité carbone de la France d'ici à 2050. A consulter sur www.franceboisforet.fr/2024/02/12/communique-de-presse-2030-2050-quel-scenario-carbone-pour-la-filiere-foret-bois/

ANNEXES



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

PNACC

3 Troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (2024)

MESURE 7

Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation

CATÉGORIE DE LA MESURE

1. Protéger la population

CONTEXTE

Face à l'évolution du risque de feux de forêt et de végétation, les actions de cette fiche cherchent à prévenir le phénomène, construire la résilience et limiter les dégâts en cas d'occurrence avec pour objectifs :

- D'améliorer la défense des forêts contre les incendies ;
- De prévenir les risques et protéger les territoires situés à l'interface entre massifs boisés ou végétalisés et zones bâties (où naissent de nombreux feux) ;
- D'accompagner les collectivités pour une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies de forêt et de végétation ;
- De préparer les services de l'État dans les départements historiquement moins confrontés aux feux de forêt que le Sud de l'Hexagone.

Le rapport de mission des inspections générales (IGEDD, CGAER, IGA) sur la politique de prévention et de lutte contre l'incendie de forêt dans un contexte d'extension et d'intensification du risque dû au changement climatique, de 2023, conclut à une augmentation significative du risque prévisible d'incendie avec le changement climatique, tant d'un point de vue spatial (extension vers l'Ouest et le Nord) que d'un point de vue temporel (doublement des jours de sensibilité très élevée aux incendies) ou en termes de fréquences (les zones très sensibles pourraient couvrir plus de 35 % de la surface couverte de végétation du territoire d'ici à la fin du siècle). Le rapport identifie trois zones d'évolution du risque d'incendie de forêts en France hexagonale :

- La zone historiquement exposée dans laquelle le risque déjà connu va s'intensifier et s'étendre sur une plage temporelle plus longue ;
- Les « nouveaux territoires du feu » ;
- Les territoires d'extension future du risque qui n'y sont pas confrontés à présent.

En outre, aujourd'hui, neuf feux sur dix sont d'origine humaine, c'est pourquoi la prévention doit être une priorité. Elle passe notamment par la maîtrise de l'urbanisation, la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage et le développement de la culture du risque.

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES

À la suite des incendies de l'été 2022, ayant conduit à la destruction de 70 000 hectares de forêt et de végétation, le Président de la République a annoncé un plan d'action en trois axes : reboisement, renforcement des moyens de lutte contre les incendies et renforcement de la prévention.

S'agissant de l'amélioration de l'information préventive et de la culture du risque, le Gouvernement a mené pour la première fois, en 2023, une campagne d'information sur les obligations légales de débroussaillage et a renforcé la campagne estivale de prévention des feux (qui existe depuis 2018). Un nouveau dispositif à destination du grand public, la « [météo des forêts](#) », a été créé par Météo-France avec l'appui de l'Office national des forêts (ONF) pour informer la population sur les bons réflexes à adopter pour prévenir et se protéger contre les feux en fonction du danger prévisible. Les grands médias ont également été sensibilisés à la prévention des feux de forêt et de végétation.

S'agissant de la défense des forêts contre les incendies (DFCI), les collectivités ont été sensibilisées sur la gestion du risque de feux de forêt et les obligations légales de débroussaillage (OLD). Les zones où la réglementation OLD s'applique ont été mises en ligne sur le [Géoportail](#) de l'IGN et sur le site internet [Géorisques](#), permettant aux particuliers de géolocaliser leur terrain et ainsi savoir s'ils sont concernés par cette obligation. Les moyens alloués à l'ONF pour la défense des forêts contre les incendies, dont le contrôle des OLD, et la mise en place d'actions, notamment en zone méditerranéenne et en Nouvelle-Aquitaine, ont par ailleurs été renforcés.

S'agissant de la prévention des feux de forêt, divers outils à destination des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des acteurs économiques ont été produits : étude sur les possibilités d'implantation d'installations de production d'énergie photovoltaïque dans ou à proximité d'espaces boisés et les règles de sécurité afférentes, règlement-type de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendie de forêt (PPRIF) permettant de faciliter et accélérer leur réalisation, cartographie nationale caractérisant la sensibilité aux feux de forêt et de végétation, information des maires *via* les préfets de département sur le danger de feux de forêt et de végétation (porter-à-connaissance), diffusion d'un guide de bonnes pratiques pour la sécurité des campings. La « météo des incendies », appui opérationnel aux préfets et gestionnaires de crise, a été progressivement étendue au-delà des départements de l'arc méditerranéen (trente-cinq départements en 2023 puis cinquante-cinq en 2024).

La loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie a également pris des dispositions pour renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification du risque de feux de forêt et de végétation et son extension en raison du changement climatique :

- Institution d'une stratégie interministérielle de défense des forêts contre les incendies ;
- Simplification et renforcement du cadre des obligations légales de débroussaillage ;
- Instauration d'un réseau de référents DFCI au sein du Centre national de la propriété forestière (CNPF) ;
- Meilleure prise en compte du risque incendie dans les documents de planification et les documents de gestion durable des forêts ;

- Instauration d'un droit de préemption pour les collectivités afin de mieux protéger les parcelles sensibles dépourvues de gestion ;
- Instauration de la réalisation de plans de massif en déclinaison des plans départementaux de protection des forêts contre les incendies ;
- Instauration d'un contrat de mise en valeur agricole et pastorale permettant la création de coupure agricole à vocation DFCI ;
- Extension au 1^{er} janvier 2025 de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires sur l'existence des obligations de débroussaillage ;
- Consécration de la Journée nationale de la résilience, face aux risques naturels et technologiques ;
- Simplification et renforcement des outils permettant d'intégrer la connaissance du danger de feux de forêt et de végétation dans l'aménagement et l'urbanisme.

ACTIONS NOUVELLES

1. Intégrer l'effet du changement climatique dans la connaissance et la cartographie du risque d'incendie et mettre à jour les référentiels des plans de prévention des risques d'incendie de forêt ou les zones de danger définies par les préfets
2. Élaborer la stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies
3. Réviser dans les départements la liste des massifs soumis aux obligations légales de débroussaillage
4. Répondre à l'augmentation des besoins en matière d'investissements dans les équipements de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et préparer les acteurs des territoires historiquement peu confrontés aux feux de forêts
5. Accompagner les collectivités pour une meilleure préparation des territoires et une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies de forêt et de végétation
6. Développer la culture du risque pour préparer la population à faire face à l'évolution des risques naturels due au changement climatique
7. Accompagner les élus pour qu'ils sensibilisent leurs concitoyens au risque d'incendie et à la mise en œuvre des réglementations pour en limiter les effets

ACTION 1

Intégrer l'effet du changement climatique dans la connaissance et la cartographie du risque d'incendie et mettre à jour les référentiels des plans de prévention des risques naturels prévisibles d'incendie de forêt ou les zones de dangers définies par les préfets

Il existe des cartographies opérationnelles du risque incendie de forêts, tant pour la gestion forestière que pour l'aménagement du territoire ou pour la planification de la lutte contre les incendies, mais elles n'intègrent pas le climat futur.

Des travaux sont en cours pour définir les méthodes qui permettront de construire de telles cartes à une précision suffisante pour des usages opérationnels et cohérente pour répondre aux besoins des différentes politiques publiques. En fonction des résultats de ces travaux, les cartes relatives au risque d'incendie de forêt seront enrichies pour inclure une information sur l'évolution du risque avec le changement climatique (horizons 2050 et 2100) et, si cela est

techniquement robuste, en intégrant l'évolution de la végétation liée au changement climatique.

La carte nationale de sensibilité au danger prévisible de feux de forêt et de végétation (introduite par la loi du 10 juillet 2023) sera également mise à jour pour prendre en compte la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Sur la base de cette carte, les préfets définiront des zones de danger (servitudes d'utilité publique) et mettront à jour ou élaboreront les plans de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF).

Afin de faciliter le travail des architectes, des bureaux d'études et des entreprises du bâtiment, les filières pourront organiser la capitalisation des solutions techniques répondant aux objectifs de prévention des risques d'incendie de forêt dans le cadre de fiches techniques « Dispositions constructives » qui pourront ensuite être relayées sur le site internet du ministère et sur Géorisques.

PILOTE	DGPR avec l'appui de la DGPE, de la DHUP et de la DGSCGC
BUDGET	Pas de besoin complémentaire
CALENDRIER	Le calendrier sera précisé à l'issue des premiers travaux méthodologiques devant déboucher courant 2025.
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Cartes cohérentes et enrichies pour inclure les effets du changement climatique - Évolution du nombre de communes dotées d'un PPRIF ou concernées par une zone de danger dans les territoires les plus exposés - Publication des fiches techniques « Dispositions constructives »

ACTION 2

Élaborer la stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies

La stratégie sera élaborée en application de l'article 1 de la loi de juillet 2023, en interministériel et en concertation avec divers acteurs comme l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements, les associations agréées pour la protection de l'environnement, etc.

La stratégie nationale prendra en considération les autres fonctionnalités des massifs forestiers en intégrant les bonnes pratiques de gestion forestière permettant d'assurer un équilibre entre tous les rôles écosystémiques de la forêt.

Afin de mieux caractériser l'efficacité de la prévention et de la préparation des territoires pour faire face aux feux de forêt, un indicateur (ou plusieurs) sera établi à partir du nombre de feux, de la superficie brûlée, en prenant en compte les conditions de vulnérabilité (conditions météorologiques et de sécheresse des végétaux).

PILOTE	DGSCGC avec l'appui de la DGPE et de la DGPR
BUDGET	Pas de besoin complémentaire
CALENDRIER	2025 : Publication de la stratégie nationale

INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de la stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies - Création d'un (ou plusieurs) indicateur de l'efficacité de la prévention et de la préparation des territoires, puis suivi de l'indicateur - Mise en place d'une politique cordonnée de DFCI : nombre de départements dotés de PDPFCI valides et appliqués
-------------	--

ACTION 3

Réviser dans les départements la liste des massifs soumis aux obligations légales de débroussaillage

En application de l'article 2 de la loi 2023-580 du 10 juillet 2023, la liste des départements soumis aux obligations légales de débroussaillage (OLD) sera révisée.

PILOTE	DGPE avec l'appui de la DGSCGC et de la DGPR
BUDGET	Pas de besoin complémentaire
CALENDRIER	<p>2024 : Arrêté interministériel identifiant les massifs à risque d'incendie de forêts soumis aux obligations légales de débroussaillage</p> <p>A partir de 2025 : Actualisation, si besoin, de l'arrêté interministériel en fonction des demandes, notamment des Préfets.</p>
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de départements ayant des massifs classés à risques d'incendie - Nombre de communes soumises à OLD

ACTION 4

Répondre à l'augmentation des besoins en matière d'investissements dans les équipements de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et préparer les acteurs des territoires historiquement peu confrontés aux feux de forêts

Les actions à mettre en œuvre au titre de cette action concernent l'aménagement des massifs forestiers en équipement de terrain pour les rendre plus défendables (pistes, points d'eau, débroussaillage, etc.) et leur surveillance active pendant les périodes à risque (vigies, dispositifs de détection et patrouilles de surveillance), prioritairement dans les départements historiquement concernés, en accord avec leur Conseil régional. En complément, pour les nouveaux territoires à risque, cette action concerne l'identification des massifs à risque et la qualification du niveau de risque de ceux-ci. Il pourra ainsi être mis en place une surveillance active pendant les périodes à risque à déterminer territorialement.

Tous les départements ayant classé des massifs à risque d'incendie devront se doter d'un plan de protection des forêts contre les incendies (PPFCI), en application de l'article 4 de la loi du 10 juillet 2023.

PILOTES	DGPE et DGSCGC
---------	----------------

BUDGET	80 M€ en 2024
CALENDRIER	Pour la mise en place de politiques DFCI dans les territoires nouveaux soumis au risque d'incendies, recueil des demandes de financement à partir de 2024. Si besoin en 2024 ou ultérieurement, lancement d'un appel à projets pour dynamiser cette action.
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets soutenus par les lignes DFCI et montant total associé - Nombre de départements où il y a des PDPFCI valides et appliqués (mise en place d'une politique coordonnée de DFCI)

ACTION 5

Accompagner les collectivités pour une meilleure préparation des territoires et une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies de forêt et de végétation

Les collectivités seront accompagnées grâce à la mesure relative à la prévention des incendies de forêt et de végétation du Fonds vert qui permet de financer des mesures visant les zones urbanisées à l'interface entre la forêt et l'habitat.

Cette action inclut également l'évolution des moyens de lutte contre les incendies (notamment dans leur organisation spatiale), ainsi que l'extension de l'appui opérationnel à la zone de défense Ouest en 2024, notamment par la production d'une carte expertisée deux fois par jour, à l'instar de ce qui est réalisé dans les zones historiquement soumises aux feux de forêt (zones Sud et Sud-Ouest).

PILOTE	DGPR avec l'appui de la DGPE et de la DGSCGC (pilotage budgétaire DGALN)
BUDGET	Fonds vert pour l'appui aux collectivités
CALENDRIER	2024-2027
INDICATEURS	Pour l'appui aux collectivités : nombre de projets soutenus par la mesure relative à la prévention des incendies de forêt et de végétation du Fonds vert et montant total associé

ACTION 6

Développer la culture du risque pour préparer la population à faire face à l'évolution des risques naturels due au changement climatique.

Il s'agit de renforcer la culture du risque et de mettre en place des actions de communication sur tout le territoire pour préparer la population française à faire face à l'évolution des risques naturels due au changement climatique. Ces actions pourront s'inscrire dans le cadre de la Journée nationale de la résilience (JNR). Il apparaît utile également d'élargir les démarches de participation du public pour qu'il devienne acteur de sa propre sécurité.

Une attention particulière sera accordée à la prise de conscience des risques dans les territoires nouvellement exposés ou qui le seront à horizon de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique. Le kit de communication des prochaines campagnes de prévention sur les feux de forêt et de végétation et de celles sur les obligations légales de débroussaillage s'attacheront à mieux intégrer les spécificités des nouveaux territoires du feu.

PILOTE	DGPR avec l'appui de la DGPE et de la DGSCGC
BUDGET	À définir
CALENDRIER	Dispositifs (campagnes et météo des forêts) mis en œuvre annuellement
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets déposés dans le cadre de la JNR et d'actions de sensibilisation réalisées - Part du public estimant que les campagnes de communication incitent à adopter les bons réflexes (cible : 85 %) - Part de la population déclarant avoir conscience du risque

ACTION 7

Accompagner les élus pour qu'ils sensibilisent leurs concitoyens au risque d'incendie et à la mise en œuvre des réglementations pour en limiter les effets

Les collectivités, en particulier les communes forestières, jouent un rôle important pour la prévention du risque d'incendie sur leur territoire : il est nécessaire de les acculturer aux risques d'incendie de forêt et qu'elles puissent sensibiliser leurs administrés sur l'importance de la mise en œuvre des réglementations (notamment les obligations légales de débroussaillage).

En complément des campagnes de communication (gouvernementales ou locales), la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) sera soutenue pour mener des actions de formation tournées vers les maires et les élus, compte tenu du rôle prépondérant de ceux-ci, pour (i) les informer des récentes évolutions réglementaires et de leur rôle opérationnel à travers des séances de formation et (ii) leur fournir des outils adaptés pour la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage sur leur commune.

PILOTE	DGPE avec l'appui de la DGPR
BUDGET	Pas de besoin complémentaire
CALENDRIER	Convention annuelle avec la FNCOFOR, adaptée en fonction de l'actualité réglementaire
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élus formés ou informés - Nombre de départements et de communes concernés par l'accompagnement de la FNCOFOR



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

PNACC

3 Troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (2024)

MESURE 38

Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois

CATÉGORIE DE LA MESURE

**3. Adapter les activités
humaines : assurer la
résilience économique
et la souveraineté
alimentaire, économique
et énergétique**

CONTEXTE

L'objectif de cette fiche est de rendre nos forêts plus résilientes face au changement climatique et d'en prévenir les conséquences pour l'aval de la filière et l'industrie du bois.

Le changement climatique induit un ralentissement de la croissance des arbres et accélère leur mortalité : épisodes de chaleur et de sécheresse très intenses, feux de forêt, dépérissements liés aux agents pathogènes tels que les scolytes sur les épicéas, sont autant de phénomènes qui rendent nos forêts plus vulnérables. Pourtant, la forêt est un maillon essentiel dans la lutte contre le changement climatique : elle constitue un stock important de carbone à renouveler, elle représente une ressource durable pour la construction bas carbone et la filière bois-énergie, elle préserve la biodiversité et les sols, et joue un rôle clef dans le cycle de l'eau.

Un des grands enjeux à relever d'ici 2050 consiste à assurer la résilience des forêts et de leurs fonctions économiques face aux crises climatiques. Les effets du changement climatique peuvent en effet être progressivement atténués grâce à des essences plus résilientes et diversifiées. Ces impacts du changement climatique se manifestent également à l'aval de la filière et nécessiteront d'adapter les marchés, ainsi que les capacités industrielles, notamment en termes d'approvisionnement, d'outil de production et de pratiques industrielles. L'adaptation de l'aval de la filière bois ne peut donc être conçue qu'en lien avec l'adaptation de la forêt.

Les territoires d'outre-mer sont caractérisés par des enjeux spécifiques propres à chaque territoire, qui devront être pris en compte dans l'ensemble des actions à mener.

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES

Le Programme National Forêt-Bois (2016-2026), la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (2018), la feuille de route pour l'Adaptation des Forêts au Changement Climatique (2020), les Assises de la Forêt et du Bois (2022), la feuille de route forêt de la planification écologique (2023), et la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 :

- Fixent des objectifs pour répondre aux attentes de toutes les parties prenantes voulant contribuer à la gestion durable et la préservation de nos forêts. La réalisation de ces objectifs s'appuie notamment sur les dispositifs d'investissements du Plan de relance puis de France 2030 et, plus récemment, sur la Planification écologique – France Nation Verte ;
- Mettent en avant la nécessité d'augmenter l'utilisation du bois de nos forêts, de renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les sols forestiers et les services rendus par les forêts, et d'adapter les industries de transformation. Les plans d'investissements France 2030 et France Nation Verte répondent à ces besoins en soutenant la capacité et la compétitivité de l'industrie du bois.

Le dispositif de financement du renouvellement forestier vise à accompagner les investissements sylvicoles des propriétaires forestiers publics et privés pour reconstituer les forêts touchées par des sinistres tels que les dépérissements consécutifs aux sécheresses et canicules, les attaques de scolytes ou les incendies, d'adapter les forêts identifiées comme vulnérables face aux effets du changement climatique et d'améliorer la qualité des peuplements existants. Jusqu'en juin 2024 pour le dépôt des dossiers, le plan de renouvellement forestier a successivement relevé du Plan de Relance, puis de France 2030.

Le [PEPR FORESTT](#) est un ambitieux programme de recherche interdisciplinaire sur la transition socio-écologique des systèmes forestiers, en zones tempérées et tropicales. Ce programme s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement [France 2030](#). Doté d'un budget de 40 M€ sur 7 ans (2024-2030), il mobilise l'ensemble de la communauté scientifique française autour de quatre défis dédiés à l'accroissement des connaissances et au traitement (1) des enjeux sociétaux de la transition socio-écologique des forêts, (2) du développement d'une bioéconomie circulaire et agile basée sur le bois, (3) de l'adaptation et de la résilience des écosystèmes forestiers pour atténuer les effets négatifs des changements globaux, et (4) de l'utilisation de systèmes de surveillance intelligents pour favoriser les découvertes scientifiques, et pour orienter la gestion forestière et les décisions politiques.

ACTIONS NOUVELLES

1. Etablir une stratégie nationale pour l'adaptation des forêts au changement climatique
2. Prolonger le financement du renouvellement forestier
3. Produire des cartographies de vulnérabilité des forêts à l'échelle de territoires tests, en intégrant données climatiques et pédologiques, afin d'en évaluer l'extrapolation à plus grande échelle
4. Développer la production, la conservation et la diversification des ressources génétiques forestières (graines/plants)
5. Amplifier la production et la diffusion à plus large échelle des services sylvo-climatiques pour accompagner les changements de pratiques des propriétaires et gestionnaires
6. Etablir des lignes directrices relatives à l'adaptation des habitats forestiers dans les aires protégées
7. Elaborer et mettre en œuvre le Plan national d'action vieux bois et forêts subnaturelles

8. Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique pour favoriser la réussite du renouvellement forestier
9. Mieux prendre en compte les enjeux des sols forestiers : publier et mettre en œuvre le plan d'action pour la préservation des sols forestiers
10. Mener une étude sur la diversification des forêts et des modalités de diversification des peuplements : Réalisation d'une Expertise scientifique collective « Diversification des forêts » (ESCo DIV)
11. Etendre le réseau de surveillance des forêts par placettes instrumentées dans l'Hexagone et les Outre-mer
12. Renforcer la surveillance des forêts ultramarines et restaurer les écosystèmes dégradés
13. Développer un plan d'actions pour l'adaptation de la filière bois aval et de l'industrie de transformation (en lien avec l'action 1)
14. Maîtriser la mobilisation et la valorisation des bois de crise en contexte de changement climatique (en lien avec l'action 1)
15. Favoriser la continuité d'approvisionnement logistique entre la forêt et les unités de transformation du bois dans un contexte d'interruptions de débardage lié aux intempéries climatiques (en lien avec l'action 9)

Amont forestier

ACTION 1

Etablir une stratégie nationale pour l'adaptation des forêts au changement climatique

Un bilan de la mise en œuvre du PNFB sera fait. A partir de ce bilan et du rapport « objectif forêt » de juillet 2023, une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique, portée par l'Etat, incluant le volet renouvellement et élargie aux leviers amélioration-résilience-biodiversité sera établie et intégrée au nouveau PNFB. Les forêts ultramarines seront également intégrées (quand cela est possible).

PILOTE	DGPE, en lien avec la DGALN/DEB et la DGEC
BUDGET	Budgets forêt alloués au renouvellement forestier et aux moyens des opérateurs de l'Etat
CALENDRIER	2025-2027
INDICATEURS	- Publication des résultats du bilan du PNFB - Publication du nouveau PNFB

ACTION 2

Prolonger le financement du renouvellement forestier

Le financement du renouvellement forestier sera prolongé dans le cadre de la planification écologique, incluant un fonds pérenne en faveur des forêts privées et communales et des conventions avec l'Office national des forêts (ONF) en faveur de la forêt domaniale

métropolitaine et des forêts gérées par l'ONF en Outre-Mer. Le dispositif doit intégrer des critères environnementaux structurants dans l'objectif d'un renouvellement forestier diversifié et résilient. Ce dispositif intègre les territoires d'Outre-mer.

PILOTE	DGPE en lien avec la DGALN/DEB et la DGEC
BUDGET	Financements de l'amont forestier de la planification écologique
CALENDRIER	- Ouverture du guichet le 5 novembre 2024 - Révision du cahier des charges de France nation verte en 2025
INDICATEURS	- Surface forestière renouvelée - Nombre d'arbres plantés avec pour objectif au moins 1 milliard sur la décennie - Richesse locale en essences forestières (indicateur 4.1 de l'IGN – Part en surface terrière de l'essence principale) - Enveloppe financière dédiée au renouvellement et à l'adaptation des forêts - Présence dans le cahier des charges de critères sylvicoles et environnementaux structurants favorables à la résilience des reboisements

ACTION 3

Produire des cartographies des risques associés aux forêts à l'échelle de territoires tests, en intégrant données climatiques et pédologiques, afin d'en évaluer l'extrapolation à plus grande échelle

Sur des sites identifiés, des analyses de vulnérabilité des peuplements actuels seront produites en croisant des données des catalogues de stations forestières, des données du sol, le stade de maturité du peuplement, qui peut être approché par le diamètre ou la structure des peuplements, et l'état sanitaire. La compatibilité climatique (approche pour un horizon plus lointain) sera approchée par le croisement de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) et la probabilité de survie par essence avec les réserves utiles des sols. Ces analyses de vulnérabilité, traduites sous forme de cartes, constituent un élément indispensable pour raisonner et prioriser les actions d'adaptation des forêts. Cette donnée sera utile autant aux propriétaires et gestionnaires forestiers qu'aux collectivités territoriales pour anticiper les risques de mortalité et planifier les actions de renouvellement, de récolte et d'adaptation. Ces cartes de vulnérabilité seront un apport précieux pour accompagner l'actualisation et la révision des aménagements et des plans de gestion. Les phases de test seront réalisées par l'ONF en 2024/2025 dans la région Bourgogne-Franche-Comté, qui dispose d'une diversité de type de forêts.

PILOTE	DGPE, avec l'appui de la DGALN/DEB et de la DGEC
BUDGET	Pour la phase de test, les ressources mobilisées sont de 3 ETP sur deux ans à l'ONF. Les moyens nécessaires à l'extrapolation dépendront du bilan de la phase de test.
CALENDRIER	2024 à 2029

INDICATEURS

- Etape de go/no-go ou évolution de la méthode suite aux premiers tests
- Surfaces couvertes par ces cartes de vulnérabilité en hectare
- Publication du bilan de la phase test

ACTION 4

Développer la production, la conservation et la diversification des ressources génétiques forestières (graines/plants)

La diversité des essences et la diversité génétique des arbres sont des composantes clef de la biodiversité qui contribuent au bon fonctionnement, à la résilience et à la capacité d'adaptation des forêts au changement climatique. Afin de garantir des projets de boisement et de renouvellement résilients, il convient de démultiplier les disponibilités en matériels forestiers de reproduction diversifiés et adaptés aux conditions climatiques futures tout en conservant ces ressources sur le long terme. Pour cela, il est nécessaire de développer plusieurs axes en parallèle : (i) la sécurisation de l'approvisionnement en graines et plants pour mieux gérer la capacité de production et les besoins permanents ; (ii) l'amélioration de l'exploitation de ressources génétiques forestières d'intérêt face au changement climatique se trouvant sur le territoire français et à l'étranger ; (iii) la recherche sur les essences d'avenir. Chaque axe doit être développé conjointement pour garantir le succès de la démarche.

4.1 Le classement des surfaces de peuplements en vue de la récolte de graines sera accéléré et amplifié (INRAE) et le programme de création de vergers à graines sera pérennisé (planification écologique – France Nation Verte). De plus, il convient de moderniser et augmenter les capacités de production dans les pépinières et sécheries de graines, et de développer les capacités de stockage sur l'aspect conservation des ressources génétiques. Un premier appel à projets sera ouvert dès 2024 pour aider la filière graines et plants. La feuille de route pour la production de Matériels forestiers de reproduction (MFR) pour l'adaptation et le renouvellement des peuplements forestiers du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) servira de guide pour optimiser l'ensemble des actions, assurer la bonne coordination des acteurs, et mobiliser les ressources indispensables et sera régulièrement mise à jour.

4.2 Il est nécessaire d'identifier et de qualifier les ressources de graines et plants d'intérêt face au changement climatique, d'évaluer les capacités de récolte, de mettre en place un circuit de distribution, notamment pour les essences se trouvant à l'étranger, et de développer les savoir-faire sur la conservation de ces essences d'avenir. Pour cela, il sera possible de s'appuyer sur le Conservatoire de Ressources Génétiques Forestières Méridionales (CRGFM) qui est intégré au Conservatoire Génétique des Arbres Forestiers (CGAF). Pour pérenniser le travail sur les essences d'avenir, la commission scientifique des essences d'avenir créée à l'automne 2023 se réunira deux fois par an pour émettre des porter à connaissance sur ces essences et apportera son expertise dans le cadre de la recherche sur les peuplements d'essence d'avenir. Pour les forêts ultramarines, la pertinence de l'installation de peuplements conservatoires sera expertisée pour préserver le matériel forestier des essences vulnérables au changement climatique.

4.3 Prolonger le financement public du Réseau Mixte Technologique (RMT) sur l'Adaptation des FORêts au Changement climatiqUE (AFORCE). Le réseau rassemble 16 partenaires du milieu forestier, parmi les organismes de recherche, de développement, de gestion, d'enseignement et de formation. Les partenaires du réseau travaillent sur un programme de recherche appliquée pour aider les forestiers à préparer les forêts au changement climatique.

PILOTES	DGPE et DGER
BUDGET	<p>(i) Sécurisation de l’approvisionnement en graines et plants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets en 2024 et 2025 ouvert aux pépiniéristes, semenciers et entreprises de plants agroforestiers dans le cadre de la planification écologique – France Nation Verte • Création de vergers à graines par l’ONF dans le cadre de la Mission d’Intérêt Général Changement Climatique ou convention ONF/MASAF : 400 k€/an • Moyens supplémentaires à prévoir afin de développer un plan ambitieux sur l’approvisionnement en graines et plants <p>(ii) Amélioration de la conservation des peuplements sources de graines et de l’exploitation des essences d’avenir (appui au PNRGF et financement d’Unités Conservatoires) dans le cadre de la Mission d’Intérêt Général Changement Climatique ou convention ONF/MASAF : 250 k€/an</p> <p>(iii) Développer un programme de recherche appliquée sur les sylvicultures adaptatives (INRAE-ONF-CNPF)</p>
CALENDRIER	2024-2029
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Actions finalisées / en cours / non engagées du plan d’action de la stratégie de conservation des ressources génétiques forestières - Nombre de vergers à graines créés - Montant d’aide d’Etat octroyé pour la filière graines et plants - Nombre de plants commercialisés et diversité des essences

ACTION 5

Amplifier la production et la diffusion à plus large échelle des services sylvo-climatiques pour accompagner les changements de pratiques des propriétaires et gestionnaires

Il s’agit de développer, mettre à jour selon la TRACC et continuer le déploiement des outils sylvo-climatiques à grande échelle (Bioclimsol, Climesseances, etc.) qui permettent de déterminer quelles essences d’arbres privilégier selon la zone géographique, en tenant compte du climat futur.

PILOTE	DGPE
BUDGET	2 ETP (1 ONF et 1 CNPF) pour la mise à jour des outils sylvo-climato-génétiques
CALENDRIER	2025 à 2029
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Outils sylvo-climatiques (Bioclimsol et Climesseances) intégrant la TRACC - Nombre de gestionnaires forestiers et experts formés à l’utilisation des outils sylvo-climatiques

ACTION 6

Etablir des lignes directrices relatives à l'adaptation des habitats forestiers dans les aires protégées

Il s'agit de concilier les objectifs de **conservation** des habitats naturels fixés par les Directives Habitats Faune Flore, les objectifs de **restauration** fixés dans le cadre du Règlement Restauration de la Nature et les besoins d'**adaptation** des habitats forestiers menacés ou dégradés par le changement climatique situés notamment dans les zones Natura 2000 ou les zones de protection forte.

Pour ce faire, des éléments de doctrine seront arrêtés afin d'aider les acteurs et les administrations locales à définir les stratégies d'adaptation des habitats forestiers d'intérêt communautaire dégradés ou vulnérables aux effets du changement climatique. Cette démarche s'appuiera sur un groupe de travail national et sur un réseau d'aires protégées pilotes représentatives des principaux contextes forestiers déjà affectés par le changement climatique. Les spécificités des territoires d'Outre-mer seront prises en compte.

PILOTE	DGALN/DEB, avec l'appui de la DGPE
BUDGET	Appel à candidatures visant des territoires pilotes représentatifs des grandes régions forestières à engager
CALENDRIER	2025-2026
INDICATEUR	Publication des lignes directrices

ACTION 7

Elaborer et mettre en œuvre le Plan national d'action vieux bois et forêts subnaturelles

Afin de favoriser les déplacements des espèces, une trame de vieux bois sera développée (forêts subnaturelles sous protection forte, îlots de sénescence, arbres habitats, etc.) dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan national d'actions vieux bois et forêts subnaturelles.

PILOTE	DGALN/DEB, avec l'appui de la DGPE
BUDGET	Plan national d'actions vieux bois et forêts subnaturelles (mesure 1 - action 2 et mesure 22 - action 3 de la Stratégie nationale biodiversité)
CALENDRIER	2024-2030
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Elaboration d'une cartographie des forêts subnaturelles potentielles (méthodologie IFN) au 1^{er} semestre 2025- Publication d'un plan national d'actions « Vieux bois et forêts subnaturelles » fin 2025- (A partir de 2026) Pourcentage de forêts subnaturelles avérées sous protection forte avec cible de 100 % à horizon 2030

ACTION 8

Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique pour favoriser la réussite du renouvellement forestier

En cas de déséquilibre sylvo-cynégétique, le renouvellement forestier par plantation ou régénération naturelle est compromis. Dans le cadre de la mise en place du Comité technique national de l'équilibre sylvo-cynégétique, des expérimentations d'actions proposées par les acteurs et visant un retour rapide à l'équilibre seront encouragées. Ces expérimentations pourront notamment s'appuyer sur les résultats de la mission de parangonnage avec l'Allemagne menée par l'IGEDD et le CGAAER du printemps 2024. Ces expérimentations seront documentées avec un suivi des effets sur la végétation et pourront contribuer à des propositions de nouveaux leviers, y compris d'adaptation de la réglementation pour rétablir l'équilibre ou garantir son maintien à horizon 2030. Le diagnostic national des zones en déséquilibre qui sera établi en 2025, s'attachera à suivre les situations de retour à l'équilibre afin de démultiplier les solutions qui auront permis ce retour.

PILOTE	DGALN/DEB, avec l'appui de la DGPE
BUDGET	À définir
CALENDRIER	2025 : Lancement des travaux du Comité technique national Equilibre Forêt Gibier
INDICATEUR	Etat du baromètre sylvo-cynégétique dans les massifs forestiers en renouvellement

ACTION 9

Mieux prendre en compte les enjeux des sols forestiers : publier et mettre en œuvre le plan d'action pour la préservation des sols forestiers

Le Plan d'action pour la préservation des sols forestiers (PASF) prévu par les Assises de la Forêt et du Bois, la planification écologique « forêt » et la SNB 2030 est en cours d'élaboration par le ministère chargé de l'environnement et des forêts avec l'appui de l'ADEME. Il doit permettre de combler des lacunes de connaissances et de renforcer les réseaux de surveillance des sols forestiers, de valoriser les pratiques et équipements à faible impact, de former à la gestion durable de ces sols mais également de proposer de nouveaux leviers économiques et réglementaires pour promouvoir la transition vers des pratiques préservant mieux la qualité des sols forestiers.

PILOTE	DGALN/DEB, avec l'appui de la DGPE
BUDGET	Crédits des programmes 113, 149 et de l'ADEME
CALENDRIER	- Consultation du publique lancée le 25 février 2025 - Publication du plan en 2025

INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du Plan d'action pour la préservation des sols forestiers - Surface croissante de forêts exploitées bénéficiant d'un réseau de cloisonnement d'exploitation - Autres indicateurs déterminés dans le cadre du plan
--------------------	---

ACTION 10

Mener une étude sur la diversification des forêts et des modalités de diversification des peuplements : réalisation d'une Expertise scientifique collective « Diversification des forêts » (ESCo DIV)

La diversité des forêts est souvent présentée comme un atout pour l'adaptation à moyen et long terme des forêts aux changements en cours et à venir. Elle peut résulter de la diversification génétique de chaque essence, de la diversification des essences (naturelle ou provoquée) et des modes de gestion spatiale et temporelle des massifs forestiers. L'objectif recherché est d'augmenter la résilience des écosystèmes forestiers aux aléas ainsi que de maintenir la multifonctionnalité attendue des forêts en identifiant au mieux les compromis entre services écosystémiques, dans l'espace et dans le temps, et d'assurer la viabilité socio-économique de la filière du bois.

L'ESCo aura notamment pour objectif de regarder les effets de la diversification des forêts sur la productivité des peuplements, la biodiversité ou encore la résilience des forêts.

PILOTE	INRAE avec l'appui de la DGPE et du CGDD
BUDGET	700 k€
CALENDRIER	2025-2028
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Publication d'un rapport scientifique de l'ESCo - Publication d'une synthèse du rapport scientifique - Organisation d'une journée de restitution

ACTION 11

Etendre le réseau de surveillance des forêts par placettes instrumentées dans l'Hexagone et les Outre-mer

Les réseaux de placettes instrumentées permettent de surveiller et de mieux comprendre l'évolution des écosystèmes forestiers dans un contexte de climat changeant.

Dans l'Hexagone, le réseau RENECOFOR sera étendu (i) géographiquement avec l'implantation de quinze nouvelles placettes instrumentées pour suivre l'évolution des écosystèmes dominés par des essences méditerranéennes et en première ligne face à l'aléa sécheresse, (ii) thématiquement avec la mise en place de dispositifs de suivi automatique de l'humidité des sols, afin de mieux évaluer le bilan hydrique et les contraintes de sécheresse dans son sous-ensemble de placettes de suivi le plus intensif.

En Outre-mer, le réseau GUYAFOR actuellement installé en Guyane sera également (i) renforcé par la mise en place de dispositifs de suivi à haute fréquence temporelle de la température, de

l'humidité des sols et des variations des accroissements sur quelques sites faisant l'objet d'un suivi plus intensif, et (ii) étendu par l'implantation de nouvelles placettes permettant de mieux couvrir la diversité des peuplements forestiers et des contextes.

PILOTES	DGPE, DGALN/DEB et DGEC, avec l'appui de l'ONF
BUDGET	- 160 k€/an pour les volets i et ii sur les 320 k€/an à prévoir dans le financement de RENECOFOR sur 2025-2029 - En cours de définition pour le volet Outre-Mer, en lien avec les projets CIRAD/CNRS/IRD/ONF déjà engagés et en cours de soumission pour le renforcement de GUYAFOR en Guyane et la mise en place d'un réseau de placettes dans les autres territoires ultra-marins
CALENDRIER	2025-2029
INDICATEURS	Pour RENECOFOR : - Création de 15 nouvelles placettes en méditerranée (volet i) - Publication des données sur le suivi de l'eau dans les sols (volet ii) Pour GUYAFOR : Création de nouvelles placettes et définition d'une méthodologie d'implantation (iii)

ACTION 12

Renforcer la surveillance des forêts ultramarines et restaurer les écosystèmes dégradés

Un inventaire forestier pérenne sera mis en place par l'IGN et l'ONF pour l'Outre-mer afin notamment d'évaluer l'état de santé des forêts ultramarines sous l'effet du changement climatique dans le temps. Les crédits 2024 de la Planification écologique permettent de financer la conception d'une méthode d'inventaire des forêts d'Outre-Mer et la réalisation des cartographies des formations végétales.

Dans le cadre du plan de renouvellement pérenne et en cohérence avec les feuilles de route pour la déclinaison du règlement de restauration de la nature qui seront établies dans les outre-mer, les écosystèmes forestiers ultramarins dégradés seront restaurés. Une attention spécifique sera portée aux aires protégées, en cohérence avec les lignes directrices prévues dans le cadre de l'action 6.

PILOTE	DGPE
BUDGET	Financement forêt outre-mer de la planification écologique pour 2024 et 2025
CALENDRIER	2025-2029
INDICATEURS	- Elaboration des méthodes d'inventaire - Inventaire forestier mis en place - Surface de forêts dégradées restaurées

Aval forestier

ACTION 13

Développer un plan d'actions pour l'adaptation de la filière bois aval et de l'industrie de transformation (en lien avec l'action 1)

Cette action sera intégrée dans le cadre de la préparation du nouveau PNFB (en lien avec l'action 1). Le secteur forêt bois, par sa capacité à fournir des produits durables et une énergie renouvelable, constitue un élément clef des ambitions climatiques portées par la France. Pour optimiser l'utilisation de la ressource, l'enjeu consiste à développer les différents usages du bois. En premier lieu, développer le bois à longue durée de vie, notamment dans le secteur de la construction ou les traverses de chemin de fer. En parallèle, valoriser des usages (ou produits) de qualité secondaire tels que les emballages. Enfin mettre l'accent sur des produits bois visant à améliorer la balance commerciale comme la pâte à papier. L'objectif est de développer en France (y compris dans les Outre-mer) une industrie de transformation du bois compétitive avec une offre globale à même de reconquérir des parts de marché sur la demande nationale.

Les objectifs associés à cette action sont les suivants :

- Développement de la capacité de la filière produits bois (augmenter les produits pour la construction/rénovation, optimiser l'usage d'essences secondaires et feuillues et adapter l'outil de production à ces essences, soutenir l'ameublement français et les produits bois innovants).
- Accompagnement de la filière bois dans la valorisation des essences d'avenir diversifiées dans ses processus de production.
- Augmentation de la compétitivité des entreprises de transformation du bois par la valorisation de la biomasse résiduelle (augmentation des capacités de séchage, utilisation des co-produits pour la production de chaleur dans les procédés de développement de bois matériaux).

Ces actions seront poursuivies dans le respect des critères de gestion durable des forêts. Les spécificités des territoires d'outre-mer seront bien prises en compte.

PILOTE	DGPE, avec l'appui de la DGE, de la DGALN, de la DGEC, du Comité stratégique de filière (CSF) Bois et de l'Interprofession
BUDGET	Planification écologique – France Nation Verte – Fonds chaleur – Fonds décarbonation de l'industrie
CALENDRIER	2024-2029
INDICATEURS	- Nouveau PNFB publié - Volumes de sciage bruts produits en France, en distinguant résineux et feuillus - Balance commerciale des produits bois - Valeur ajoutée totale issue des produits bois transformés en France

ACTION 14

Maîtriser la mobilisation et la valorisation des bois de crise en contexte de changement climatique (en lien avec l'action 1)

Cette action sera intégrée dans le cadre de la préparation du nouveau PNFB (en lien avec l'action 1). La mortalité significative d'essences de premier plan comme l'épicéa, le hêtre ou le sapin perturbe l'approvisionnement régulier de la filière bois. Sur le court terme, l'afflux de bois peut saturer et désorganiser les marchés. A moyen terme, la mortalité engendre une perte sèche de matière première et une perte économique pour les propriétaires forestiers. La bonne gestion des dépérissements forestiers est donc essentielle, afin d'éviter une déstabilisation des chaînes d'approvisionnement, une volatilité accrue des prix de marché et des effets négatifs sur l'économie et la gestion forestière des territoires.

Les objectifs associés à cette action sont les suivants :

- Evaluer en qualité et en volume les bois de crise et les bois dont la récolte sera anticipée en vue d'un renouvellement (information à partager avec les cellules biomasse).
- Favoriser des capacités de transformation flexibles de la filière bois, qui soient en mesure d'absorber des volumes importants et de qualité variable issus de bois de crise, et son articulation avec les objectifs de contractualisation.
- Analyser les enjeux technico-économiques pour adapter la gestion au risque de dépréciation de la valeur du stock de bois sur pied en lien avec les contributions sur la vulnérabilité des peuplements, guider les choix de commercialisation (orienter les coupes vers du bois vert ou du bois sec) en tenant compte des capacités d'exploitation et de transformation. Mener des analyses technico-économiques des articulations entre les dispositifs d'aide publique et les mécanismes assurantiels.
- Analyser les enjeux technico-économiques et environnementaux du stock de bois de crise afin de définir un plan d'actions approprié tenant compte des problématiques spécifiques au stockage du bois de crise : besoins en eau conséquents, aires de stockage à mobiliser temporairement, répercussion du coût du stockage, conséquences financières et environnementales d'une non transformation du bois de crise, impact des crises climatiques sur les flux d'approvisionnement.
- Améliorer le fléchage du bois de crise vers les acteurs à l'échelle du territoire.

Pour ce faire, une mission inter-inspections a été lancée afin d'analyser d'un point de vue technico-économique et environnemental la question de la valorisation des bois de crises et de la résilience de la filière forêt bois face aux impacts du changement climatique. L'étude IGN/FCBA sur les projections des disponibilités en bois et des stocks et des flux de carbone du secteur forestier français sera régionalisée et une étude sur la flexibilité des processus de production sera lancée.

PILOTE	DGPE, avec l'appui de la DGE, de la DGALN, de la DGEC, de la DG Trésor, du Comité stratégique de filière (CSF) Bois et de l'Interprofession
BUDGET	À définir
CALENDRIER	2025 : Etude des suites à donner aux futures préconisations de la mission inter-inspections sur les analyses technico-économiques et de l'étude sur la flexibilité des processus de production
INDICATEURS	- Rapport de mission rendu - Nouveau PNFB publié

ACTION 15

Favoriser la continuité d’approvisionnement logistique entre la forêt et les unités de transformation du bois dans un contexte d’interruptions de débardage liées aux intempéries climatiques (en lien avec l’action 9)

Cette action sera traitée avec l’action 9 dédiée aux sols. Le changement climatique induit l’augmentation de la récurrence de périodes d’engorgement des sols forestiers en eau, en automne et en hiver, qui interrompent les opérations de débardage des bois abattus car la dégradation de la portance des sols rend les parcelles inaccessibles aux engins. Des mesures d’adaptation, notamment par le développement de systèmes complémentaires de débardages par câbles aériens ou d’équipement en places de dépôt supplémentaires, seront développées y compris en Outre-mer, en lien avec les préconisations qui seront issues de l’étude CGAAER-IGEDD sur la valorisation des bois de crise et en cohérence avec le Plan d’Actions pour la préservation des sols forestiers.

PILOTE	DGPE avec l’appui de la DGALN/DEB
BUDGET	Financement forêt de la planification écologique pour 2024
CALENDRIER	2025 : études des suites à donner aux préconisations futures issues de la mission CGAAER-IGEDD sur la valorisation des bois de crise, publication et mise en œuvre du plan d’actions préservation des sols forestiers
INDICATEUR	Nombre de projets de débardage par câble soutenu par des aides publiques et montant d’aide octroyé

Le site de l'Observatoire des forêts françaises :

observatoire.foret.gouv.fr



Contacts presse :

François Maginot : Tél 06 83 93 42 41
Julie Dardelet-Guérin : Tél 06 33 85 96 83
presse@ign.fr

